

TERRES D'ARGENTAN INTERCO DÉPARTEMENT DE L'ORNE	BUREAU COMMUNAUTAIRE Procès-verbal Séance du 4 juillet 2024
--	--

Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.

Présents : GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente ; VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président ; ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente ; BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président ; MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président ; CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente ; COUPRIT Pierre ; DUPONT Cécile ; DUVAL Corinne (représentant BOURDELAS Karine) ; JIDOUARD Philippe ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain ; MALLET Gilles ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.

Excusés : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président ; GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente ; MICHEL Clothilde 10^{ème} vice-présidente ; FRÉNÉHARD Guy.

Absents : LERAT Michel, 5^{ème} vice-président ; BALLOT Jean-Philippe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CLAEYS Patrick ; MESSENGER Brigitte.

En exercice : 26

Quorum : 14

Présents : 16

Votants : 16

L'assemblée étant légalement constituée, Madame la Présidente ouvre la séance.

Madame Cécile DUPONT est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 29 mai 2024

RESSOURCES HUMAINES

BC-2024-014	Modification du tableau des effectifs
BC-2024-015	Accueil d'un volontaire en service civique au sein du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

BC-2024-016	Lancement d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco
-------------	---

Questions diverses

Madame Brigitte GASSEAU

Il convient de délibérer sur le tableau des effectifs au regard des besoins pour la rentrée scolaire 2024. Cette année, en plus des modifications liées aux mouvements habituels (départ en retraite, fermeture/ouverture de classe...), une expérimentation va être menée.

Ainsi, 12 postes existants de type périscolaire vont être remplacés par des postes d'animateurs pour les temps de pause méridienne et garderie. Ces postes vont être mutualisés avec les centres de loisirs de la ville d'Argentan.

Cela permettra de proposer aux agents des postes plus intéressants en terme de temps de travail (70 % à 90 %) et d'améliorer qualitativement l'accueil des enfants dans nos écoles.

Les augmentations de quotité créées seront budgétairement neutralisées par le remboursement de la ville d'Argentan (3,3 ETP) pour les centres de loisirs ville et par la suppression de postes par le conseil communautaire (seul compétent) pour le différentiel.

Par ailleurs, il est proposé de solliciter 6 contrats PEC (parcours emploi compétences) financés à hauteur de 30 % sur 20 heures hebdomadaires, pour le contingent habituel de remplaçant de longue durée sur le service éducation.

Enfin, dans cette même délibération, il vous est proposé de recruter comme chaque année au centre aquatique ainsi qu'à l'office de tourisme pour les besoins estivaux.

Jean-Louis, veux-tu parler du nouveau dispositif ?

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Vous vous rappelez que nous avons fait une proposition de restructuration du service éducation. Nous avons, pour cette expérimentation, créer des postes de référents dans les écoles. Il y a aujourd'hui huit référents qui sont sous la responsabilité des coordonnateurs.

L'organigramme, si vous vous rappelez, c'est un responsable du service éducation, un adjoint au responsable, deux agents d'accueil et trois coordonnateurs. A cela, nous avons ajouté huit référents écoles pour être en plus grande proximité pour faciliter les relations entre les écoles et la CDC.

Concernant les douze animateurs dont nous venons de parler, nous allons libérer du temps pour que ces référents puissent être superviseurs de ces animateurs sur ce temps du midi qui parfois nous pose des soucis d'organisation.

Pour être au plus près de cette organisation sur les temps périscolaires, on a fait cette démarche ce qui permet, pour les personnels, d'avoir un temps plus long de travail, ce qui est quand même assez intéressant, et pour nous, de pouvoir les fidéliser un peu plus.

Ces référents ont déjà eu des temps de formation et ils en auront encore à la rentrée. Ce temps d'expérimentation n'apporte pas de surcoût pour la collectivité. Il y a eu un gros travail entre le service des ressources humaines et le service éducation pour voir comment restructurer au mieux le dispositif.

Madame Brigitte GASSEAU

Merci Jean-Louis.

Je vais donc mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie, c'est donc adopté.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers dans les cadres d'emplois relatifs aux postes concernés,

Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire.

Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de l'établissement ;

Considérant la nécessité de créer des emplois saisonniers pour répondre aux besoins du Centre aquatique et de l'Office de Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier les postes du service éducation à compter du 1^{er} septembre 2024 afin de répondre aux mouvements annuels (départ en retraite, création ou suppression de classes notamment) et mettre en œuvre une expérimentation d'animation sur des temps de pause méridienne et/ ou de garderie.

Article 2

De solliciter le recours à 6 contrats Parcours emploi compétences pour exercer les fonctions d'agents périscolaires à hauteur de 20 heures par semaines pour une durée de 12 mois et de demander le financement afférent auprès de France Travail (30 % de la rémunération correspondant au SMIC).

Article 3

De créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet du 8 juillet au 1^{er} septembre 2024 pour le centre aquatique.

Article 4

De créer un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet du 8 juillet au 1^{er} septembre 2024 pour le centre aquatique.

Article 5

D'approuver le recrutement, sous la forme d'un contrat de vacation, d'un guide en charge des 10 visites du Camp de Bierre et de préciser que celui-ci sera rémunéré 69 € bruts par visite.

Article 6

De solliciter auprès du Conseil départemental de l'Orne une subvention à hauteur de 1500 €.

Article 7

De supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Article 8

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

BC-2024-015	Accueil d'un volontaire en service civique au sein du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco
--------------------	---

Madame Brigitte GASSEAU

*Il vous est proposé de délibérer pour répondre favorablement aux besoins du service de la médiathèque, en permettant le recrutement d'un service civique chargé de la sensibilisation des publics aux pratiques culturelles et numériques et de l'accueil du public au sein de la médiathèque.
La mission aura une durée de 8 mois, à raison de 24H00 par semaine.*

Ce service civique est pris en charge par l'État et le reste à charge pour l'interco sera d'environ 110 € par mois.

*Avez-vous des questions ? Non ? Je vais donc mettre au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
C'est adopté, je vous remercie.*

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
Considérant les besoins de la médiathèque, et notamment la nécessité d'accompagner les usagers au sein du Fablab, de mettre en œuvre des accueils d'éducation artistique et culturelle et d'assurer une médiation culturelle avec le public adolescent ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine de « la culture et des loisirs » pour une durée de 8 mois. Le temps de travail sera de 24 heures hebdomadaires.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente déléguée, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente déléguée, à signer le contrat d'engagement de service civique pour une durée de 8 mois avec un volontaire pour la sensibilisation des publics aux pratiques culturelles et numériques et à l'accueil du public au sein de la médiathèque.

BC-2024-016	Lancement d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco
--------------------	--

Madame Brigitte CHOQUET

Le Bureau communautaire, par une délibération du 11 mars 2021, avait autorisé le président à lancer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques.

Cet accord-cadre arrivant à échéance début juillet 2024. Il vous est donc proposé de lancer un nouvel accord-cadre pour le recrutement de fournisseurs pour une période d'un an ferme, avec la possibilité d'effectuer deux reconductions tacites d'un an chacune.

Comme précisé dans votre dossier, les montants annuels maximum du marché seraient les suivants : ouvrages de grande diffusion bibliothèque adultes (35 000 €), ouvrages de grande diffusion bibliothèque jeunesse (18 000 €), bandes dessinées adultes et jeunesse (14 000 €).

Madame Brigitte GASSEAU

Merci Brigitte. Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est adopté, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique qui prévoit dans son article 6 que « les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées » ;

Considérant la nécessité de recourir à un marché public, selon la procédure adaptée, afin de permettre la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour la fourniture de livres non scolaires au réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

Considérant la nécessité de sélectionner un opérateur économique pour chacun des lots ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché public passé selon la procédure adaptée, sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, relatif à la fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

La décomposition des lots est la suivante :

Lot	Désignation du Lot	Montant annuel maximum HT des commandes
1	Ouvrages de grande diffusion bibliothèque adultes	35 000 €
2	Ouvrages de grande diffusion bibliothèque jeunesse	18 000 €
3	Bandes dessinées adultes et jeunesse	14 000 €
Total annuel pour l'ensemble des lots de l'accord-cadre		67 000 €

A ce titre, il convient de considérer la somme de 201 000,00 € HT pour ce qui concerne le montant de l'accord-cadre.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de l'accord-cadre et l'ensemble des documents relatifs à celui-ci dans le cadre de sa passation et de son exécution.

Madame Brigitte GASSEAU

Comme je débute dans la présidence de séance, j'ai oublié de vous faire approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Avez-vous des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 ?

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est donc adopté. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15

Le secrétaire de séance,

Cécile DUPONT



Le Président,

Frédéric LEVELLÉ

